

Comité d'Etablissement Poitou-Charentes du Jeudi 26 Novembre 2015.

Vos élus vous rendent compte sur les points principaux.

Recueil d'avis sur le projet d'organisation du nouvel Etablissement ALPC



Nous sommes conscients que la **grande Région** sera administrativement et **juridiquement réelle au 1^{er} janvier 2016**, mais l'Etablissement nous **demande notre avis sans nous présenter les impacts et conséquences** sur les services de cette nouvelle région.

Dans le cadre d'un **véritable dialogue social nous aurions dû avoir une période de transition**, qui aurait permis d'évaluer, et ainsi nous permettre d'émettre un avis éclairé, mais **au lieu de cela la Direction veut faire vite.... Alors c'est « contre » car le dossier présenté est vide....**

Présentation par la Direction de la feuille de route 2016 : Nous avons identifié **PLUSIEURS ALERTES** qui vont impacter les organisations rapidement.

► **1ÈRE ALERTE** : **Retard sur le démarrage de la campagne de communication** externe pour informer du nouvel Accueil rénové. **La Direction a découvert** qu'au moment des élections régionales Pôle emploi se doit **d'observer une période de réserve**. Comme si nous n'avions jamais eu d'élections en France...! C'est rassurant...!!

Du coup, **la communication presse attendra début janvier. Par contre début Février, on devra fermer la porte à 12h30....**

► **2ÈME ALERTE** : Sur les **Conseillers CDE** : « *les chiffres ne sont pas bons....* » Alors là ... on a presque cru un moment que la Direction allait faire porter la responsabilité sur nos collègues. N'auraient-ils pas compris ce que l'on attendait d'eux ? Mais leur a-t-on dit ??

Le constat de la Direction : **les chiffres sont mauvais, les indicateurs sont au rouge sur la région, comme au niveau National**. Ce qui est plus inquiétant pour la nouvelle organisation retenue, c'est que **même les régions expérimentales** qui ont développé les CDE avant Poitou-Charentes **ont une satisfaction dégradée...** Pour notre région, **une réunion obligatoire est arrêtée le 18 décembre pour toutes les équipes CDE.**

La Direction a déjà fait ses choix : Il n'y aura **pas de renfort** sur ces équipes. Il faut **diminuer la prospection pour privilégier la réception téléphonique** des entreprises clientes, car fin mars 2016 **fermeture de la plateforme de débordement**. Il faut requalifier l'offre de service et lui donner du sens, les managers locaux devront **créer des ponts entre les conseillers CDE et DE.**

Le mail.net entreprise arrive en décembre, évidemment sans présentation des charges en découlant...

Comme tout le projet "2020", on constate que **les grandes lignes du projet** ont été pensées au niveau national **sans une véritable vision d'organisation locale**. Plus inquiétant, **les expérimentations ne permettent pas de sécuriser les organisations** proposées et **la responsabilité de l'échec est transférée sur ceux qui n'arrivent pas à mettre en œuvre**. Ces expérimentations auraient dû permettre de constater que certains choix nationaux étaient à revoir, mais non **l'entêtement nous conduit dans le mur**. **Si un véritable dialogue social existait** alors la Direction aurait pu gagner du temps en s'appuyant sur nos expertises et ainsi revoir la mise en œuvre d'**une offre de service public adaptée et performante, au sens social et sociétal.**

Les devises Shadok



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC: PLUS ÇA RATE, PLUS ON A DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

► **3ÈME ALERTE** : Comme nos opérateurs, dans le cadre de la CSP, Pôle emploi sera **rémunéré selon son impact sur le retour à l'emploi... Alors, attention à votre taux de reclassement...!!**

► **4ÈME ALERTE** : Pour l'instant, il n'existe que **5 Maisons de services au public (MSAP)** en Poitou-Charentes : Rouillac, Montembœuf, St-Jean-de-Liversay, Saint-Maixent-l'École et Poitiers Les Couronneries.

Au mois d'août dernier, on nous annonçait déjà que « *ce programme ne remet pas en cause la possibilité de fermer une agence* » et que là « *ou Pôle emploi reçoit [...] dans de mauvaises conditions, il n'est pas écarté l'idée d'installer l'agence au sein de cette maison [de services au public] [...].* »

Mais attention, **aucun agent Pôle emploi ne sera présent dans les MSAP** mais un animateur salarié de la structure porteuse (Service civique ? CAE ?) qui sera « formé » par Pôle emploi à l'**accueil de « 1^{er} niveau »** et qui orientera vers **des postes informatiques.**